

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL



07 juillet 2021





Ville de Wissous

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le premier juillet deux mille vingt et un s'est réuni à l'Espace culturel A. de Saint Exupéry, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florian GALLANT, Maire.

Présents en début de séance :

Monsieur Florian GALLANT, Maire de Wissous.
Monsieur Gilles GARNIER, Madame Françoise FERNANDES, Messieurs Pierre SÉGUIN, Frédéric VANNSON, Madame Pascale TOULY, Adjointes au Maire.
Mesdames Léna COCO, Stéphanie GASPARD, Kathleen ALBERTINI, Monsieur Jean-Luc-TOULY, Mesdames Chantal CORENWINDER, Bernadette BARBEAU, Messieurs François CORRIERI, Olivier PERROT, Cyrille TELMAN, Conseillers Municipaux.

Arrivés en cours de séances :

Madame Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, Conseillère Municipale est arrivée à 19h37,
Monsieur Régis CHAMP, Conseiller Municipal est arrivé à 19h50,
Madame Karine THIOUX, Conseillère Municipale est arrivée à 19h52.

Absents ayant donné procuration :

Madame Corinne GUYOT, Adjointe au Maire a donné procuration à Monsieur Florian GALLANT,
Monsieur Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Gilles GARNIER,
Monsieur Xavier NGUYEN, Conseiller Municipal a donné procuration à Madame Léna COCO,
Madame Karine THIOUX, Conseillère Municipale a donné procuration à Mme Pascale TOULY,
Monsieur Enzo MATTA, Conseiller Municipal a donné procuration à Madame Catherine ROCHARD,
Madame Wendy LONCHAMPT, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Sandrine OLIVEIRA DA COSTA,
Madame Jacqueline LAQUAIS, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Jean-Luc TOULY,
Monsieur Stéphane ROBERT, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Pierre SÉGUIN,
Monsieur Philippe DE FRUYT, Conseiller Municipal a donné procuration à Madame Chantal CORENWINDER.

Absents excusés :

M. Richard TRINQUIER, Adjoint au Maire,
Madame Catherine ROCHARD, Adjointe au Maire,
Monsieur Roger VINOT, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance :

Madame Léna COCO
→ Éluë à l'unanimité

Secrétaires adjointes :

Madame Sylvie ARDELLIER – Directrice Générale des Services,
Madame Laurie DELLAVALLE
→ Éluës à l'unanimité

Décision n°21-57 → Contrat entre la Commune de Wissous et la société AnneForEvents pour la fête médiévale les 12 et 13 juin 2021

Une animation pour la création de couronnes végétales a eu lieu lors de la fête médiévale. Le montant de la prestation s'élève à 6 024 € TTC.

Intervention de M. TELMAN : C'était une très bonne animation. Par contre, le coût est assez onéreux pour faire des couronnes de fleurs.

Intervention de M. le Maire : Je prends note et je reviendrai vers vous avec tout le détail et savoir ce qui explique le coût de cette animation.

Décision n°21-58 → Contrat entre la Commune de Wissous et L'association GANECOUX pour la fête médiévale des 12 et 13 juin 2021

Une animation pour la tenue d'un camp et des spectacles médiévaux a eu lieu lors de la fête médiévale. Le montant de la prestation s'élève à 11 970 € TTC.

Décision n°21-59 → Contrat entre la Commune de Wissous et la Compagnie Excalibur Ile de France pour la fête médiévale des 12 et 13 juin 2021

Un contrat a été signé pour des ateliers d'artisanats lors de la fête médiévale. Le montant de la prestation s'élève à 2 700 € (non assujetti à la TVA).

Décision n°21-60 → Contrat entre la Commune de Wissous et L'association Chevalier de la Cailletterie pour la fête médiévale des 12 et 13 juin 2021

Un contrat est signé pour des ateliers de calligraphie, la création de fresques et l'animation d'un village du Moyen Age, lors de la fête médiévale. Le montant de la prestation s'élève à 1 976 € (non assujetti à la TVA).

Décision n°21-61 → Contrat entre la Commune de Wissous et les prestataires ARS FABRA et l'Atelier de Julie pour la fête médiévale des 12 et 13 juin 2021

Un contrat est signé pour l'animation de plusieurs ateliers lors de la fête médiévale. Le montant de la prestation s'élève à 3 041 € (non assujetti à la TVA).

Décision n°21-62 → Contrat entre la Commune de Wissous et la société ARCADIA THEATRE pour la fête médiévale du 13 juin 2021

Un contrat est signé pour un spectacle théâtral lors de la fête médiévale. Le montant de la prestation s'élève à 1 951,75 € TTC.

Intervention de M. TELMAN : La fête médiévale a été un succès cette année et les deux jours à rééditer par la suite. On a les dépenses mais pas les recettes, est-il possible de nous les faire parvenir ?

Intervention de M. le Maire : il n'y a pas de recette pour la Ville vu que l'entrée était gratuite et la restauration a été faite par une association. Je peux vous donner le coût de 2019 sur une journée s'élevait à 56 199 € et pour l'année 2021 qui s'est fait sur 2 jours, 75 528,73 €. Soit une augmentation de 25 % en rajoutant une journée supplémentaire par rapport à l'évènement.

Intervention de M. TELMAN : Les stands qui s'installent pour vendre tous les accessoires ne sont pas payés et nous n'avons pas de recettes ?

Intervention de M. le Maire : Effectivement, on paye les animations mais pas les stands et nous n'avons pas fait de redevance d'occupation du domaine public. Je confirme aucune recette sur l'évènement.

Décision n°21-63 → Acte modificatif N° 1 du marché concernant la construction du restaurant du groupe scolaire La Fontaine Lot 7 : Plomberie - chauffage - ventilation

Un marché a été attribué à l'entreprise CHARPENTIER pour un montant de 332 430,29 € TTC. Il convient de le réajuster suite à des travaux supplémentaires liés à des suggestions techniques imprévues et à des travaux en moins-value. L'augmentation est de 2,89 %, le montant du marché réajusté s'élève donc à 342 031,37 € TTC.

Intervention de M. CORRIERI : Pour ce dossier, il y a eu une étude et un architecte qui a été nommé ? Quels sont les motifs des plus-values ? Pourquoi les travaux n'ont pas été inclus au marché initial ?

Intervention de M. SEGUIN : Cela fait partie des aléas d'un chantier et l'architecte n'y est pour rien. Il faut voir à la fin c'est l'augmentation éventuelle du coût de l'opération et en l'occurrence 2 % pour chantier comme celui-ci c'est un résultat remarquable.

Intervention de M. le Maire : Le marché est composé de plusieurs lots, le lot bâtiment et mobilier. On change tout le mobilier de restauration. A la réception des offres, ils nous proposaient pour le même prix une hotte avec une capacité de filtration plus importante et une augmentation électrique plus conséquente ce qui explique cette augmentation.

Intervention de M. CORRIERI : Quand l'architecte a monté le dossier, il est au courant des normes qui se font à la passation du marché. Il n'a pas intégré ces modifications ?

Intervention de M. le Maire : Nous avons lancé tous les marchés en même temps car le délai était très court. Les entreprises ont répondu en même temps et ça a changé la base vis-à-vis de la partie électrique et notamment au niveau des hottes de la restauration.

Intervention de M. CORRIERI : C'était un marché de travaux corps d'état ou corps d'état séparés ?

Intervention de M. le Maire : Il y avait plusieurs lots. On a lancé l'équipement de la cuisine en même temps. Le rendu des offres était à la même date pour tous. La proposition reçue était de pouvoir augmenter la capacité. Par exemple, les corps d'état au niveau électrique avaient déjà rendu leur offre sans pouvoir tenir compte de la proposition que nous a fait la société d'aménagement des cuisines donc on a dû modifier la prestation pour pouvoir adapter l'offre en termes de puissance électrique.

Intervention de M. CORRIERI : Ce n'est pas le même architecte qui a suivi le marché pour les accessoires de cuisine ?

Intervention de M. le Maire : Un architecte qui est accompagné d'une personne spécialisée dans les gestes et postures pour les agents. Mais, il ne pouvait pas anticiper les remises des offres qui se sont faits le même jour pour toutes les structures. Ce qu'il aurait fallu faire et on aurait perdu du délai, c'était de lancer par exemple l'appel d'offre pour les équipements de cuisine et après attribuer les gros œuvres. Mais comme tout c'est fait en même temps, forcément il y a des ajustements qui ont dû se faire poste travaux. Sachant que même dans le budget qui a été proposé nous sommes à 2,04 % d'augmentation. On avait prévu une marge de manœuvre de 5 % dans le budget.

Intervention de M. CORRIERI : si l'architecte avait fait son enveloppe correctement, il n'y aurait pas eu d'augmentation et également si on avait su par avance les accessoires que l'on devait installer.

Intervention de M. le Maire : Je pense que vous n'avez pas compris le principe. On aurait pu prendre la hotte proposée de plus petite capacité. On a souhaité prendre le modèle supérieur qui était à un prix identique et donc cela a engendré des coûts supplémentaires en électricité. L'entreprise qui avait répondu pour l'électricité ne pouvait pas savoir l'autre prestataire allait faire une offre avec un équipement supérieur ce qui allait engendrer que des contraintes techniques.

Intervention de M. CORRIERI : C'est le même architecte qui a lancé les offres ?

Décision n°21-64 → Acte modificatif N° 1 du marché concernant la construction du restaurant du groupe scolaire La Fontaine Lot 2 : Démolition - VRD - gros-œuvre - carrelage - faïence - aménagements extérieurs

Un marché a été attribué à l'entreprise OSB pour un montant de 1 440 000 € TTC. Il convient de le réajuster suite à des travaux supplémentaires liés à des suggestions techniques imprévues et à des travaux en moins-value. L'augmentation est de 0,70 %, le montant du marché réajusté s'élève donc à 1 450 134,42 € TTC.

Intervention de M. TELMAN : Pourquoi il y a eu une modification des eaux pluviales pour 65 000 €. En moins-value, il n'y a pas la suppression de modulaire pour dortoir, duquel s'agit-il ?

Intervention de M. SÉGUIN : Le surcoût du bassin de rétention, s'explique par rapport aux normes. Il était sous-dimensionné.

Intervention de M. GARNIER : il était prévu à la base le déménagement du dortoir existant mais cela n'a pas eu lieu donc le modulaire est passé en moins-value.

Intervention de M. le Maire : Pour ce projet, nous sommes assistés par des ingénieurs de la SPL qui affrontent les entreprises. Concernant le bassin, le volume a été augmenté par rapport à ce qui a été défini par le cahier des charges car des normes ont changé entre l'appel et le lancement du projet et la réalisation. C'était une préconisation recommandée et nous l'avons appliqué.

Intervention de M. CORRIERI : Je voulais savoir à quel moment les normes ont changé ?

Intervention de M. le Maire : Fin de l'année dernière, nous avons passé la révision du PLU et on a adapté des modifications en termes de bassin vis-à-vis de la surface de toiture. Nous avons lancé le marché et tant que le PLU n'était pas arrêté à cette période on ne pouvait pas l'intégrer dans le marché et nous n'avons pas le droit de le communiquer.

Intervention de M. CORRIERI : C'est dommage, car ça coûte des sous. Quelle est la raison de la suppression du fronton en béton ?

Intervention de M. le Maire : C'est d'ordre technique avec l'architecte et on a accepté.

Intervention de M. CORRIERI : Et pourquoi pas initialement au moment de l'appel d'offre ?

Intervention de M. SÉGUIN : Nous n'y avons pas pensé. Je veux bien que l'on discute de tous les détails mais il y a des limites. Effectivement, quand on est passé à la réalisation, on s'est rendu compte que ce fronton n'avait plus de fonction et qu'il était inesthétique par conséquent, on l'a supprimé.

Intervention de M. CORRIERI : Concernant l'adaptation fonctionnelle des revêtements de sol dans la partie cuisine, pourquoi ça s'est fait maintenant et pas au moment de l'appel d'offre ?

Intervention de M. le Maire : On a voulu que les agents de la commune soient associés au projet. Notamment, le personnel de ménage. Il y a certaine contrainte. L'entreprise a proposé un sol et nous l'avons modifié car c'était un sol poreux qui engageait l'utilisation de machine pour pouvoir décaper et nettoyer tous les jours. C'est pourquoi, une fois que le marché a été attribué nous avons modifié le sol.

Décision n°21-65 → Acte modificatif N° 1 du marché concernant la construction du restaurant du groupe scolaire La Fontaine Lot 8 : Électricité

Un marché a été attribué à l'entreprise S.E.G.E pour un montant de 212 400 € TTC. Il convient de le réajuster suite à des travaux supplémentaires liés à des suggestions techniques imprévues. L'augmentation est de 22,62 %, le montant du marché réajusté s'élève donc à 260 449,20 € TTC.

Intervention de M. CORRIERI : A quoi consiste la modification du branchement Enedis ?

Intervention de M. SÉGUIN : A mettre au niveau des besoins, compte-tenu de l'installation électrique.

Intervention de M. CORRIERI : On ne pouvait pas le prévoir au moment de l'appel d'offre ?

Intervention de M. SÉGUIN : Je ne sais pas quel est votre métier et votre expérience en matière de BTP, conduite du marché. Je ne doute pas un seul instant de vos compétences en tant qu'architecte. Je peux vous dire de par mon expérience, que lorsque l'on a un projet que ce soit sur un plan personnel ou dans le domaine public, on ne peut pas penser à tout pour la réalisation de l'opération et tout ce quoi vous faites allusion c'est l'évolution normale d'un projet. Nous ne pouvons rien reprocher à l'architecte.

Intervention de M. CORRIERI : Je ne lui reproche rien. Un projet est étudié et analysé avant de lancer un appel d'offre. Je ne sais pas quel est votre métier. Le mien je le connais. Nous en reparlerons ultérieurement.

Intervention de M. le Maire : Nous sommes dans des débats qui sont passionnés, courtois. Je sens une certaine agressivité dans vos propos. Le but est d'échanger sereinement.

Intervention de M. CORRIERI : Je suis très serein et en plus c'est mon métier et je sais de quoi je parle !

Décision n°21-66 → Attribution du marché concernant le nettoyage forfaitaire des deux ACM de la Ville de Wissous et nettoyage complémentaire de l'école maternelle La Fontaine

La société ROSE'NET est attributaire du marché pour un montant annuel maximum de 66 000 € TTC. Il est conclu pour une année et pourra être reconduit deux fois.

Intervention de M. CORRIERI : Je voulais savoir le nombre d'heure dédié au marché ?

Intervention de M. le Maire : Je n'ai pas l'analyse du marché, je reviendrai vers vous avec la réponse.

Intervention de M. CORRIERI : Que deviennent le personnel qui étaient dévoués à ces tâches ? Ils restent agents de la Mairie ?

Intervention de M. le Maire : Nous avons juste une contrainte qui s'appelle COVID. Avec le renforcement des règles sanitaires et notamment dans les structures scolaires on a dû réadapter le personnel et accentuer les tâches en termes de nettoyage et de désinfection. On garde le personnel, ils sont dans d'autres structures.

Intervention de M. CORRIERI : Et quel est le montant de ces prestations qui vont être sous-traité aujourd'hui ?

Intervention de M. le Maire : L'analyse du coût est de 66 000 € en prestation. Nous avons ajouté le nettoyage de vitre que l'on déléguait. Finalement, à 500 € près on n'est dans le même coût que lorsque c'était fait en interne.

Intervention de M. CORRIERI : Je veux savoir le nombre d'entreprise qui ont répondu à ce marché ?

Intervention de M. le Maire : 6 propositions ont été remises c'est noté dans la décision du 12 mai 2021.

Intervention de M. CORRIERI : Je voulais savoir concernant la notation le prix comptait pour 40% et méthodologie pour 60%, il y avait une raison ?

Intervention de M. le Maire : C'est ce que l'on applique généralement et il y a toujours un pourcentage qui est de l'ordre de 40% au niveau prix et on portait une attention dans ce

dossier sur la qualité des prestations car ceux sont des établissements recevant des enfants et notamment avec la COVID.

Décision n°21-67 → Contrat entre la Commune de Wissous et Miléade pour le séjour au Village Club « La Chapelle-des-Bois » (Doubs)

Un contrat est signé pour l'organisation d'un séjour à La Chapelle-des-Bois en faveur des aînés du 11 au 18 septembre 2021. Le prix est fixé à 402 € TTC pour les personnes imposables et 242 € pour les personnes non imposables. Le montant maximum du séjour s'élève à 19 156,50 € TTC.

Décision n°21-68 → Contrat entre la Commune de Wissous et la société Artus pour la fête médiévale

Un contrat a été signé pour un spectacle visuel et pédagogique lors de la fête médiévale. Le montant de la prestation s'élève à 1 998,17 € TTC.

Décision n°21-69 → Contrat entre la Commune de Wissous et la Sarl Vol en Scène pour la fête médiévale

Un contrat a été signé pour un spectacle de fauconnerie lors de la fête médiévale. Le montant de la prestation s'élève à 4 020 € TTC.

Décision n°21-70 → Contrat entre la Commune de Wissous et les Productions du Fil Rouge pour la fête médiévale

Un contrat a été signé pour un spectacle visuel et sonore lors de la fête médiévale. Le montant de la prestation s'élève à 5 660 € TTC.

Décision n°21-71 → Contrat entre la Commune de Wissous et L'Association CHEVAL SPECTACLE pour la fête médiévale

Un contrat a été signé pour un spectacle équestre lors de la fête médiévale. Le montant de la prestation s'élève à 6 541 € TTC.

Décision n°21-72 → Contrat entre la Commune de Wissous et le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne

Un dispositif prévisionnel de secours a été prévu lors de la fête Nationale le 14 juillet 2021. Le montant de la prestation s'élève à 408 € (non assujetti à la TVA).

Décision n°21-73 → Institution d'une régie de recettes temporaire pour l'encaissement des droits d'entrée à l'espace loisirs « Wissous Plage » 2021

Décision n°21-74 → Institution d'une régie de recettes temporaire pour l'encaissement des droits d'emplacement pour le Vide grenier organisé dans le cadre de la fête communale le dimanche 19 Septembre 2021

Décision n°21-75 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'association NEEDRADIO pour la création et la maintenance de la webradio « Radio Wissous »

Un contrat est signé pour la création d'une webradio. Le montant s'élève à 15 765 € TTC.

Intervention de M. PERROT : Je suis estomaqué, sidéré par le nombre d'absence ce soir. Où on en est-on concernant la Webradio, la date de lancement, le lieu et à quoi correspond les 15 765 €.

Intervention de M. TOULY : La Webradio va démarrer officiellement le 13 septembre à la maison des associations. Le montant des prestations comprend le matériel, des micros (4), des serveurs etc... et chaque année, il y aura une dépense de 5 700 € pour le fonctionnement. Aujourd'hui, il y a 12 personnes qui ont fait acte de candidatures en rapport de ce que nous avons proposé dans la gazette de Wissous pour savoir si des personnes étaient intéressées. Les formations commenceront les 19 et 22 juillet pour les 12 personnes mais aussi si d'autres personnes sont intéressées. C'est ouvert aux associations etc... Nous sommes aidés par NEEDRADIO qui est la webradio d'Antony pour le fonctionnement la première semaine. Il y aura une partie en direct et une partie en différé car la salle de la maison des Associations se trouve contiguë à une autre salle où il y a de la musique et de la danse, donc on ne peut pas enregistrer et nous n'avons pas de plages précises. Par contre

la radio fonctionnera 7 jours sur 7 et 24h sur 24 avec de la musique de webradio et tout doucement on va prendre plus de place dans la musique, la culture et les débats (politique de la Ville) mais aussi avec des communes voisines, la CPS. On commencera par 2 ou 3 plages horaires de 18h00 à 20h00. La Webradio sera ouverte aux écoliers, collégiens qui sont intéressés par ce métier (techniciens, animateurs etc...).

Intervention de Mme BARBEAU : Les personnes qui animent la radio sont bénévoles ?

Intervention de M. TOULY : Toutes les personnes qui vont participer sont bénévoles. Dans un premier temps, Monsieur RENAUD et moi-même allons commencer à aider.

II/ DELIBERATIONS

1. Avis du Conseil Municipal sur la demande d'enregistrement d'installation de combustion relevant de la rubrique 2910 – A de la nomenclature des Installations classées pour la protection de l'environnement dans le cadre du développement d'un datacenter présentée par la Société CYRUS ONE France (Annexe 1)

La Société CYRUS ONE FRANCE représentée par son Directeur Général, Monsieur Matthew PULLEN, a déposé un dossier de demande d'enregistrement d'installation de combustion relevant de la rubrique 2910 – A, portant sur l'installation de 15 groupes électrogènes en SECOURS de l'alimentation électrique pour une puissance thermique nominale de 49,5 MW. Le Préfet de l'Essonne a, par arrêté en date du 7 mai 2021, prescrit l'ouverture d'une consultation du public sur le dossier présenté par la Société CYRUS ONE FRANCE. Cette consultation du public a débuté le 7 juin 2021 et s'est terminée le 5 juillet 2021.

Le dossier de demande d'enregistrement est consultable sur rendez-vous à l'accueil de la mairie de Wissous ainsi que sur le site internet des services de l'Etat de l'Essonne.

Conformément à l'article R. 512-46-11 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal à **l'unanimité émet un avis défavorable** sur le projet au plus tard dans les quinze jours suivants la fin de la consultation au public, soit jusqu'au 20 juillet 2021.

Intervention de Mme CORENWINDER : Je suis très heureuse que ce projet soit refusé pour une raison de non-conformité avec le PLU. Je fais partie des gens qui ont fait des remarques sur le cahier et nous étions contre ce projet depuis le début pour différentes raisons : la pollution à l'origine, l'échappement de la chaleur à une époque où on nous demande d'isoler les combles et les sous-sols, de mettre du double vitrage et de faire des économies d'énergie... Là, je trouve aberrant de rejeter autant de chaleur sans en faire quoi que ce soit dans la nature. On avait suivi avec intérêt ce qui s'était passé à Bretigny-sur-Orge étant donné qu'ils étaient également contre l'installation d'un Data Center. Ils ont avancé de la chaleur dissipée généreusement dans l'atmosphère. Le Préfet a refusé le permis de construire si j'ai bien compris suite à ces éléments. Comme vous l'aviez indiqué cet élément de dissipation d'énergie n'est pas suffisant pour empêcher le permis de construire. On a entendu beaucoup de choses contre nous quand nous étions contre ce projet et je suis contente. Je pensais qu'aujourd'hui, nous allons parler du PLU et je pense que c'est repoussé à la rentrée. En espérant que dans le PLU à l'avenir ce sera comme ça.

Intervention de M. le Maire : Faites-moi confiance.

Intervention de Mme CORENWINDER : Dans le document que nous avons et sur lequel nous avons fait des remarques lors de l'ouverture par le Commissaire Enquêteur, il est indiqué qu'un projet de réseau de ce type dans la zone UI j'espère que cela va être modifié avant d'être voté au Conseil Municipal.

Intervention de M. le Maire : Il n'y a qu'une personne qui a fait une remarque sur cette partie-là et cela nous permet de modifier et d'adapter le PLU dans ce sens-là. On verra ça au mois de septembre.

Intervention de M. PERROT : Concrètement pour que les Wissoussiens comprennent, quel est la prochaine étape par rapport à cet avis défavorable ?

Intervention de M. le Maire : Nous avons convoqué un conseil malgré que les vacances aient commencé car il fallait que l'on se positionne. Nous avons des contraintes, le permis est en cours d'instruction. On voulait passer cette délibération avant de pouvoir instruire le permis.

Intervention de M. PERROT : Malgré toutes les discussions de ces derniers mois concernant ce Data Center et le manque d'informations qu'ont eu les Wissoussiens, qu'avez-vous prévu comme communication auprès des Wissoussiens par rapport à ce Data Center à partir d'aujourd'hui ?

Intervention de M. le Maire : Aujourd'hui, je ne peux pas. Je pourrais une fois que je me serais positionné sur le permis qui est en instruction. Et si ensuite, il ne nous donne pas un permis modificatif par la suite on pourra communiquer.

Intervention de M. PERROT : Vous pouvez communiquer par rapport au premier permis s'il est entériné ?

Intervention de M. le Maire : Non, car ils ont déposé un nouveau permis, plus une modification du premier.

Intervention de M. CORRIERI : Connaît-on les entreprises qui seront hébergé par Data Center et ont-ils eu une communication par rapport à ça ?

Intervention de M. le Maire : La capacité technique et financière sont des éléments que l'on aurait pu avoir dans le dossier et ils n'ont pas communiqué dans ce sens.

2. Avis du Conseil Municipal sur l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau présentée par le Groupe ADP - Projet Orly-Parc Ouest sur la Commune d'Athis-Mons (Annexe 2)

Dans le cadre du projet de développement de la plate-forme aéroportuaire de Paris Orly intitulé « Orly-Parc Ouest » sur la Commune d'Athis-Mons, une demande d'autorisation environnementale a été sollicitée par le maître d'ouvrage, le Groupe ADP, et adressée par la Préfecture de l'ESSONNE en date du 31 mai dernier. A cet effet, une enquête publique se déroule du 28 juin au 28 juillet 2021. Des permanences ont lieu en mairie de Wissous. Conformément à l'article R. 181-38 du Code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis dès l'ouverture de l'enquête. Pour être pris en compte, il devra être exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête. L'Assemblée à l'unanimité émet un avis favorable sur cette demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques.

3. Avis du Conseil Municipal sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Fresnes (Annexe 3)

La modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Fresnes a été prescrit en date du 13 juin 2019 pour permettre divers ajustements sur les différents zonages du PLU, et pour apporter des corrections de fond et de forme au règlement et au plan de zonage. L'EPT Grand Orly Seine Bièvre a transmis en date du 11 mai 2021, le projet arrêté de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Fresnes. La Commune de Wissous dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Fresnes.

4. Procès-Verbal de remise en gestion des espaces publics de la rue Hélène Boucher et de l'avenue Le Concorde de la ZAC des Hauts de WISSOUS 2 (Annexe 4)

La ZAC des Hauts de Wissous 2, de compétence communautaire, a été créée le 29/02/2008 et a fait l'objet d'un traité de concession d'aménagement, signé le 7 septembre 2009, entre le groupe Life IDEC et anciennement la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvres

(CAHB). Au 1^{er} janvier 2016, suite à la création de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, lesdits droits leurs ont été transférés.

Le projet d'aménagement de la ZAC des Hauts de Wissous 2 est d'une superficie de 30 Ha environ. Le groupe Life IDEC s'est engagé à réaliser un programme d'équipements publics complets comprenant l'aménagement des voiries et réseaux nécessaires, parmi lesquelles, l'avenue Le Concorde et la rue Hélène Boucher, objet de la présente délibération. Le procès-verbal a pour but de prendre acte de la rétrocession des voiries concernées et leur intégration dans le domaine public communal ; de prendre acte de la reprise en gestion par la CPS des ouvrages relevant de sa compétence à compter de la date de signature du présent document ; et de libérer l'aménageur de toute charge d'entretien relative à ces ouvrages. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la rétrocession des voiries, rue « Hélène Boucher » et avenue « Le Concorde » et leur intégration dans le domaine public communal ; d'approuver la reprise en gestion et l'entretien par la Communauté Paris-Saclay des ouvrages relevant de sa compétence ZAE ; L'assemblée à l'unanimité autorise M. le Maire à signer le procès-verbal de remise en gestion desdits ouvrages et tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Intervention de Mme CORENWINDER : Quel est la procédure si on n'est pas satisfait de l'entretien effectué par la CPS sur les rues qui lui sont rétrocédées ?

Intervention de M. le Maire : Je connais le sujet pour le gérer en ce moment sur une de nos zones. J'ai eu une réunion avec le responsable de la CPS, la semaine dernière. J'ai bien insisté sur le développement économique de Wissous, sur l'importance, d'entretenir les abords des entreprises pour une certaine attractivité et sachant que c'est la recette première de la CPS. On a défini un plan d'entretiens et d'interventions sur toutes les zones et notamment celle qui est proche d'un certain bâtiment que l'on a évoqué tout à l'heure. On est en train de transférer les compteurs électriques pour l'éclairages publics puisque c'est à leur charge.

5. Rapport d'activités pour l'exercice 2020 du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) (Annexe 5)

La Ville est adhérente au Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB). Le Président de cet Établissement Public de Coopération Intercommunale transmet chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire en Conseil. Le Conseil Municipal **prend acte** du rapport annuel d'activités pour l'année 2020 du SIAVB.

6. Tarification des services communaux

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les tarifs des tennis et des spectacles du Centre Culturel Antoine de Saint-Exupéry, comme suit :

- **Tennis :**

	Tarifs annuels	Tarifs annuels minorés
Forfait accès pour les jeunes Wissoussiens	95 €	80 €
Forfait accès pour les adultes Wissoussiens	145 €	123 €
Forfait accès pour les jeunes Extérieurs à Wissous	195 €	180 €
Forfait accès pour les adultes Extérieurs à Wissous	285 €	265 €
Perte de carte d'accès ou remplacement	7 €	7€

Le tarif minoré sera appliqué aux personnes ayant réglé leur forfait pour la saison 2020/2021 et souhaitant le renouveler.

• Représentations au Centre Culturel Antoine de Saint-Exupéry :

	TARIF WISSOUSSIENS	TARIF EXTERIEURS	SPECTACLE DECOUVERTE	
			WISSOUSSIENS	EXTERIEURS
TARIF PLEIN	26 €	30 €	13 €	15 €
TARIF REDUIT *	13 €	16 €	6,5 €	8 €
TARIF ENFANT**	10 €		5€	

* Tarif réduit : Pour les personnes de moins de 18 ans ; les étudiants de moins de 25 ans ; les demandeurs d'emplois ; les séniors (plus de 65 ans dans l'année) ; les personnes à mobilité réduite et les groupes à partir de 10 personnes (associations, comité d'entreprises).

** Tarif enfants : Les enfants de moins de 12 ans wissoussiens ou scolarisés à Wissous ou élèves du conservatoire de Wissous.

Gratuité pour les accompagnants PMR, porteur d'une carte avec la mention besoin d'un accompagnateur.

Toute demande de réduction devra automatiquement être justifiée par un document attestant de la situation des demandeurs.

FORMULES D'ABONNEMENTS

	TARIF WISSOUSSIENS			TARIF EXTERIEURS			SPECTACLES DECOUVERTES					
	Tarif plein	Tarif réduit*	Tarif enfant**	Tarif plein	Tarif réduit*	Tarif enfant**	Tarif plein		Tarif réduit*		Tarif enfant**	
							Wissous	Extérieur	Wissous	Extérieur	Wissous	Extérieur
3/5 SPECTACLES	19 €	10 €	7 €	22 €	12 €	7 €	9,50 €	11 €	5 €	6 €	3,50 €	3,50 €
6/8 SPECTACLES	16 €	8 €	6 €	18 €	10 €	6 €	8 €	9 €	4 €	5 €	3 €	3 €
9/11 SPECTACLES	14 €	7 €	5 €	16 €	9 €	5 €	7 €	8 €	3,50 €	4,50 €	2,50 €	2,50 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les tarifs proposés.

Intervention de M. TELMANN : Pour les spectacles, je n'ai pas trop compris. Le tarif C devient spectacle découverte c'est ça ?

Intervention de Mme TOULY : Le tarif découverte correspond au tarif C et certain tarif B de temps en temps. C'est entre les deux. Le tarif A ne change pas c'est le tarif plein.

Intervention de M. TELMANN : L'année dernière il y avait 4 spectacles C prévu mais annulé à cause de la COVID. Quand on regarde le prix de 26 euros par Wissoussiens, il est au prix du tarif A à 50 centimes prêt. Par contre, si on met du tarif B dans le tarif Wissoussiens cela fait une forte augmentation on passe de 16 à 26 euros, une augmentation de 30 à 40 % ce n'est pas négligeable. Je voulais savoir comment cela c'était décomposé ? Si on fait le calcul basique, on prend le B et le A de l'année dernière et on fait la moyenne. C'est une forte augmentation pour les Wissoussiens. Si vous me dites que certain tarif B passe en découverte ce n'est plus pareil. L'objectif est de favoriser les Wissoussiens.

Intervention de Mme TOULY : C'est tout à fait ça.

Intervention de M. le Maire : Pour résumer Mme TOULY et vous me dites si j'ai bien compris. Le tarif A est le tarif normal, les tarifs B et C sont en tarif découverte.

Intervention de M. TELMANN : Concernant les tennis, là aussi j'ai eu du mal à comprendre. Les associations Wissoussiennes on fait du prorata en fonction de la participation de

l'activité et par contre on se fait rembourser immédiatement le reste si on le souhaite. Je trouve que ce système de reporter ça incite les gens de se licencier l'année suivante. Des personnes ont eu des difficultés avec la COVID de ne pas avoir pu fait de sports. Ils ont payé un certain montant sur l'année pour l'entretien et pour les professeurs. Je ne sais pas si vous avez pu avoir les aides de l'état ? Certaines associations ont eu droit à l'aide de l'état pour les mettre en chômage partiel. Pourquoi il n'y a pas eu de remboursement et favoriser l'année prochaine ?

Intervention de M. le Maire : Dans la fonction publique, on avait vu l'obligation de régler certaines prestations. Concernant les structures, on ne peut pas sauf les annulations totales comme le Saint-Ex. On a pu rembourser certains spectateurs qui ne souhaitaient pas reporter. Par ailleurs, pour les professeurs au niveau des tennis, c'est la location des cours. L'EMT et l'EMF ont été concernées. La commune n'a reçu aucune aide et ne bénéficie pas du chômage partiel même pour les contractuels. C'est pour ça que vous avez pu les retrouver à la restauration scolaire le midi. Ils ont des tarifs horaires et pour qu'ils ne subissent pas une baisse de leur rémunération on les a affectés à d'autres postes.

Intervention de M. PERROT : Pour le forfait accès pour les adultes extérieurs à Wissous d'un montant de 285 euros à quoi est utilisé ce montant par la Ville de Wissous ?

Intervention de M. le Maire : Par exemple, l'utilisation du forfait du tennis, c'est comme une redevance d'occupation du domaine public. Il faut savoir qu'il y a l'entretien des terrains en terre battue qui sont couteux. On a profité pendant la COVID de faire des travaux (changement d'éclairage, nouveau grillage extérieur) on dépasse largement le montant que l'on perçoit pour les cartes et l'accès au tennis.

Intervention de M. PERROT : Je n'en doutais pas un seul instant, que cela ne correspondait pas au prix. Je trouve dommage si 60% du temps les terrains n'ont pas été accessibles, plus de prorata qu'un prorata de diminution de seulement 15% soit appliqué pour l'année prochaine.

Intervention de M. le Maire : On prend acte que la Municipalité a souhaité de faire un effort sur le renouvellement des forfaits.

Intervention de M. PERROT : sérieusement !!! Combien a coûté la fête médiévale pour 2 jours ? 75 000 euros. Je trouve que l'on aurait pu faire un geste plus important.

Intervention de M. le Maire : On peut réfléchir pour l'année prochaine pour une participation et s'aligner au tarif des cours de tennis des autres communes et là on va doubler le montant.

Intervention de M. TOULY : Il y avait une grande disparité des cours donnés par l'entraîneur par rapport aux nombres d'adhérents qui ne font pas appels aux entraîneurs et qui disposent des plages horaires extrêmement limitées. Puisque tous les cours de la semaine sont réservés pour les gens qui s'entraînent et qui font des compétitions. Donc, cette question par rapport au pourcentage ? Très difficile et cela dépend de la population concernée.

Intervention de M. TELMANN : Je profite de la délibération des tarifications communales, j'ai fait remonter à plusieurs reprises et on devait en discuter et revenir vers moi. C'est sur la restauration communale sur le prix des repas, le PAI maternelle et élémentaire. Je vois que ça n'a pas été changé et je ne comprends toujours pas l'écart entre la maternelle et élémentaire sur le PAI.

Intervention de M. le Maire : Mme TOULY pourrait vous répondre car nous avons évoqué ce sujet. Sauf que les dossiers d'inscription ont été envoyés et c'est un des sujets que nous avons noté en rouge, l'écart et le fait que les élémentaires soient plus élevés. Ce n'est pas cohérents et on vous rejoint. On attendra de refaire une refonte totale et avant le mois d'avril avant d'envoyer les dossiers scolaires.

Intervention de Mme TOULY : On va complètement revoir les tarifs de la restauration. Il y avait une incohérence et ce sera modifié.

7. Annulation de restitution d'une subvention pour l'association de l'Union Nationale des Combattants pour un projet réalisé en 2020

L'Union Nationale des Combattants (UNC) de Wissous est une association Wissoussienne qui a comme activité de défendre les intérêts matériels et moraux du monde combattant, et de transmettre la mémoire de nos anciens qui se sont battus pour la défense des valeurs de notre pays. Cette association commémore également chaque année les cérémonies du souvenir aux dates historiques, et aide la ville à l'organisation de chaque cérémonie. Elle organise aussi plusieurs sorties pour ses adhérents dans le but de leur faire découvrir des lieux historiques ou encore des musées à thème historique. Cette association avait prévu plusieurs sorties en 2020 dont certaines devaient être en partie subventionnées par la ville. L'une de ces sorties aurait dû se faire en fin d'année 2020 mais a été annulée à cause de la COVID-19 alors qu'une subvention de 2 000€ leur avait été versée avant l'annulation, sur preuve de devis fournis par l'association. L'association avait décidé avec cette somme d'organiser une distribution de colis, mais le Trésor Public entre-temps a pris en considération l'annulation de cette sortie et leur réclame de restituer cette somme alors que les dépenses pour les colis ont été réalisés. La Trésorerie a demandé à la ville de délibérer afin d'autoriser l'annulation de restitution de cette subvention. La Ville souhaite soutenir cette association. L'Assemblée à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à annuler auprès du Trésor Public la demande de reversement de la subvention déjà versée à l'association de l'Union Nationale des Combattants de Wissous.

8. Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (Annexe 6)

Une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est tenue le 21 juin 2021. Elle a pour but, comme son nom l'indique, d'évaluer les transferts de charges communales à l'EPCI. Ce rapport n'impacte pas la Ville de Wissous. Le rapport de la CLECT doit être approuvé par les Conseils Municipaux. L'Assemblée à l'unanimité approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté Paris-Saclay du 21 juin 2021.

9. Règlement intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) (Annexe 7)

L'Accueil Collectif de Mineurs reçoit les enfants scolarisés de 3 ans (ou qui atteindront cet âge entre le jour de la rentrée scolaire et le 31 décembre de la même année) à 11 ans, sur le temps périscolaire, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Le fonctionnement de ce service est régi par un règlement intérieur. Plusieurs modifications doivent intervenir, notamment concernant le respect des horaires, les modalités d'inscriptions ... Il est donc nécessaire d'actualiser ce règlement. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve et autorise Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur pour les Accueils Collectifs de Mineurs sur la Ville de Wissous.

Intervention de M. TELMANN : Dans la note de synthèse, il est noté que plusieurs modifications doivent intervenir, notamment concernant les horaires. J'ai parcouru et les horaires ne changent pas ?

Intervention de Mme TOULY : Les horaires ne changent pas. C'est une erreur.

10. Convention fixant les modalités de réservation de 19 places en structure multi-accueil Câlines Matins à Antony (Annexe 8)

Afin de répondre au mieux à la demande des usagers, la mairie de Wissous réserve des berceaux au sein de la structure multi-accueil Câlines Matins à Antony. La convention a pour objet de fixer les modalités d'inscription et de participation de la Ville. La durée de celle-ci est fixée à 3 ans soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024. La Municipalité souhaite réserver 19 berceaux. La participation financière annuelle d'un berceau s'élève 9 786 €. Le coût sera révisé au 1^{er} septembre de chaque année. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ladite convention et autorise M. le Maire à la signer ainsi que tous les actes y afférents.

Intervention de M. TELMANN : Le nombre de place ne change pas, on reste à 19 et le prix est toujours le même ?

Intervention de M. le Maire : Le prix a un peu évolué. On était dans les 800 € et on prend 15 € par mois par berceau, sachant que pendant les 3 années, ils n'avaient pas augmenté parce que l'indice qui était dans le contrat précédent n'était plus applicable. Donc, ils ont régularisé comme si on avait poursuivi l'indice depuis le renouvellement de la dernière convention. On était à 799 € par mois et là on est à 815,50 €.

Intervention de Mme BARBEAU : Où en est la construction pour remplacer les P'tits Loups dans le parc ?

Intervention de M. le Maire : On est sur la phase des programmistes, le projet va s'accélérer et nous sommes en étude d'impact de positionnement du multi-accueil. Le multi-accueil a actuellement 30 berceaux et le projet est de passer à 34 berceaux. Notre projet se situe au niveau de la maison du gardien et sachant que le tunnelier de la ligne 18 passe juste en dessous, la MGP nous propose de démolir gracieusement à leur frais le bâtiment ce qui ferai économiser 150 000 € à la Ville. On va travailler avec un ingénieur pour pouvoir démolir et récupérer des objets remarquables afin de pouvoir les réinsérer dans le futur bâtiment.

Intervention de Mme BARBEAU : Le pigeonnier aussi ?

Intervention de M. le Maire : On espère ne pas le toucher. On va empiéter devant le terrain Rachou pour conserver le pigeonnier.

Intervention de M. PERROT : Vous avez dit que la société du Grand Paris pouvait avoir des doutes que ce bâtiment tienne avec le passage du tunnelier qui passe en dessous. On peut s'inquiéter. Ces propos-là m'inquiète car si c'est pour tous les bâtiments. Si les Wissoussiens entendent donc pouvez-vous les rassurer ?

Intervention de M. GALLANT : Il faut voir l'état du bâtiment actuel qui s'effondre limite quand un camion passe dans la rue. Ce n'est pas le cas des autres bâtiments. C'est par mesure de précaution qu'il nous propose de prendre en charge la démolition. On voit que le bâtiment est dans un état catastrophique. Ce n'est pas une règle générale sur tous les bâtiments de la commune où passe le tunnel.

11. Désignation des membres du Conseil Municipal au Comité stratégique du Grand Paris Express

La Société du Grand Paris est une entreprise publique créée par l'État pour piloter le projet du Grand Paris Express. Elle se consacre à la réalisation du nouveau métro du Grand Paris et notamment la ligne 18 concernant la Ville de Wissous. La Ville dispose d'un membre titulaire et un membre suppléant afin de siéger au Comité stratégique du Grand Paris Express, conformément au décret du 7 juillet 2010. Il convient de modifier le membre titulaire. L'Assemblée à l'unanimité a désigné Monsieur Florian GALLANT, comme membre titulaire et rappelle que Monsieur Jean-Luc TOULY est membre suppléant.

12. Rapport d'activités pour l'exercice 2019 de la Communauté Paris-Saclay (Annexe 9)

La Communauté Paris-Saclay (CPS) a été créée depuis le 1^{er} janvier 2016. Le Président de cet Établissement Public de Coopération Intercommunale doit adresser, chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique. Le Conseil Municipal **prend acte** dudit rapport d'activités pour l'exercice 2019 de la Communauté Paris-Saclay.

Intervention de M. TELMANN : Je profite de faire un parallèle concernant la problématique des lycéens.

Est-ce que des actions ont été commencées ou débutées pour améliorer la ligne 319 au moins pour le matin et le soir avec un peu moins d'arrêt pour les Wissoussiens pour aller au lycée ?

Intervention de M. le Maire : Deux jours après mon élection, j'ai rencontré Grégoire de Lasteyrie justement sur ce point-là notamment pour avoir un parcours direct (aller-retour) et

augmenter aux heures matin et soir la ligne 319. Parallèlement, je profite, concernant le lycée car nous avons envoyé un courrier que nous avons co-signé tous les deux adressés à la Rectrice pour alerter du problème et appuyer également les différents recours faits par les parents d'élèves que l'on pourra vous transmettre. Nous sommes notamment sur le dossier de la ligne 319 pour mettre un service direct et essayer de réduire le temps du parcours notamment vers Massy.

Intervention de M. TELMANN : Vous pensez que ce sera pour la rentrée ou ce n'est pas réalisable ?

Intervention de M. le Maire : On espère.

Intervention de Mme BARBEAU : Sur le domaine de la santé ? Il n'y a rien.

Intervention de M. SÉGUIN : J'ai résumé le rapport.

Intervention de Mme BARBEAU : Et donc, sur la santé ?

Intervention de M. le Maire : On énumère ce n'est pas nous qui réalisons le rapport mais la CPS et c'est celui de 2019. Nous n'étions pas encore dans la crise sanitaire. Je pense que le rapport de 2020 est en rédaction et finalisation. Il y aura sûrement une grosse partie santé si je ne m'avance pas.

Intervention de M. TOULY : Il y a une nouveauté, un nouveau Président délégué à l'entretien de la construction du patrimoine qui participe régulièrement à toutes les réunions.

Intervention de M. PERROT : Nous sommes tout à fait d'accord que les élus prennent part à la CPS. On voit bien qu'il y a un avant et un après et une très bonne nouvelle pour Wissous.

Intervention de M. le Maire : M. SEGUIN, Adjoint au Maire est en relation avec la CPS et centralise toutes les commissions et cela permet de pouvoir mutualiser tous les différents supports que l'on peut recevoir au niveau de la CPS.

Intervention de M. PERROT : On a des représentants pour chaque commission ou des commissions qui n'ont pas de représentants ?

Intervention de M. le Maire : Un représentant pour chaque commission.

Intervention de M. TOULY : Pour Mme BARBEAU, le nouveau Président délégué à la santé de la CPS est la Maire de GOMETZ, Mme Lucie SELLEM.

13. Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (Annexe 10)

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Ville a intégré la Communauté Paris-Saclay (CPS). Celle-ci a l'obligation de décider des compétences obligatoires et optionnelles qu'elle doit exercer. Par délibération du 28 juin 2017, la CPS a approuvé ses statuts. Par courrier en date du 20 mai 2021, la CPS a modifié ses statuts, par rapport au changement de siège social de la Communauté d'Agglomération. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay.

14. Désignation d'un correspondant défense

Depuis 2001, il existe au sein des communes un correspondant défense. Le correspondant défense est un élu issu du Conseil municipal pour prendre en charge les questions relatives à la défense. Il est le représentant de la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région. Il sensibilise ses concitoyens aux questions de défense. Le correspondant défense est le lien local entre le monde de la défense et les citoyens. L'Assemblée à l'unanimité désigne Monsieur Florian GALLANT comme correspondant défense.

Intervention de M. le Maire : Il y a eu une réunion cet après-midi et ça commence demain. Pour rappel, c'est suite à une défaillance d'un des prestataires qui avait la maintenance et donc il y a eu plusieurs expertises et nous avons mis à défaut les assurances en envoyant des recommandés avec des dates butoirs et ils n'ont pas répondu dans les temps. Donc on peut retirer la bulle mais on ne pourra pas enlever les blocs électriques parce qu'ils sont encore en expertise et nous allons le faire en interne. Avec M. GARNIER, nous avons visité des structures à mettre pour pouvoir loger le basket cet hiver.

→ Date du prochain Conseil : **mi-septembre 2021**

Fin de séance : 21h08

Fait à Wissous, le 26 novembre 2021



Florian GALLANT
Maire de Wissous

➤ Bâtiment au 21 rue Paul Doumer

Intervention de M. CORRIERI : Je voudrai savoir où nous en sommes concernant le bâtiment qui s'effondre ? Des travaux sont préconisés au vu des intempéries que nous subissons actuellement ?

Intervention de M. le Maire : Les travaux ont commencé au mois de mars 2020 juste avant la COVID et ensuite nous avons eu un recours du voisin et nous avons eu plusieurs expertises. En parallèle, nous avons commencé le renforcement et à faire les diagnostics. Nous avons contacté ENEDIS, ORANGE et SFR pour dévier les différents réseaux. Actuellement, on attend le géomètre pour définir qui est propriétaire du mur qui est entre les deux propriétés. Néanmoins, nous avons eu l'accord pour lancer les travaux et commenceront début septembre.

Intervention de M. CORRIERI : pas avant septembre ?

Intervention de M. le Maire : Nous sommes mi-juillet et c'est dans un mois ½. Il faut que l'expert puisse rendre son rapport et il nous a certifié que nous l'aurons pour le 15 août et donc nous avons prévu la démolition début septembre.

➤ Tempête du 19 juin 2021

Intervention de Mme BARBEAU : En vous promenant dans Wissous vous avez remarqué, qu'il y a eu pas mal de dégât avec les intempéries au niveau des branches et donc va-t-il y avoir une équipe pour évacuer les branches qui sont partout dans la Ville et dans le parc ?

Intervention de M. VANNON : C'est en cours pour l'évacuation des branches et je confirme qu'il y en a partout. Mais le CTM a été mobilisé pour les événements de la Ville ces dernières semaines. Un programme d'élagages et remise de sécurité des arbres sont prévus.

➤ Les travaux structures sportives

Intervention de Mme BARBEAU : Vous avez fait des travaux au niveau du tennis, changement de leds. Pour les autres bâtiments, le Cucheron, la salle André Richard qu'en est-il ?

Intervention de M. GARNIER : C'est une excellente question. Pour les autres bâtiments, des études sont en cours et vous devez le savoir car cela fait le tour de la Ville. Un projet « Cucheron 2 » que l'on va lancer et un programmiste est sur l'affaire. Nous nous réunissons avec les associations sportives au mois de septembre après le forum pour voir les besoins et en fonction de la concertation. Pour les autres bâtiments, on fait l'entretien.

Intervention de M. le Maire : Comme le dit M. GARNIER, au niveau du Cucheron notre volonté c'est de regrouper toutes les activités sportives en un seul lieu et d'avoir des salles adaptées à chaque activité sportive. Nous avons missionné la SPL, pour définir les besoins et vous serez consultés en tant qu'associations.

Intervention de M. TELMANN : On ne compte pas du tout sur le collège pour les équipements sportifs.

Intervention de M. le Maire : Les équipements sportifs sont uniquement pour le collège. Pour l'agrandissement du Cucheron, on accélère car il faut que les salles soient prêtes pour 2024 et il y aura une large participation également du Département, de la CPS dans l'agrandissement du Cucheron.

Intervention de Mme BARBEAU : L'emplacement où il y avait la bulle, vous allez la retirer ?